

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 27 février 2023

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 39	Date convocation : 21/02/2023
Pouvoirs de vote : 0	Date d'affichage : 21/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°09-2023 – Protection mise en valeur environnement
Transition énergétique / Mobilité
Convention de co-maîtrise d'ouvrage concernant le financement de l'étude relative au projet de Pôle d'Echanges Multimodal (PEM)
Annexe 8 : convention

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 07/03/2023
Publication : 07/03/2023

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X			Arrivée 18h10 – délib. 12-2023		
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
PEDURAND Michel	X						
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice					X	
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X			Arrivée 18h10 – délib. 12-2023		
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X			Arrivée 17h55 – délib. 11-2023		
FREGIMONT	PALADIN Alain					X	
GALAPIAN	LEBON Georges					X	
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					

MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURI T Jacqueline	X				
NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale	X				
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe				X	
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X				
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X				
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X		Suppléé par FONTANILLE Pierre	
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
<i>Soit, pour cette séance :</i>			42	0		4

A été nommé Secrétaire de séance : José Armand

<p>Délibération n°09-2023 – Protection mise en valeur environnement Transition énergétique / Mobilité Convention de co-maîtrise d'ouvrage concernant le financement de l'étude relative au projet de Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) Annexe 8 : convention</p>	<p><i>Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 07/03/2023 Publication : 07/03/2023</i></p>
---	--

Exposé des motifs :

La Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas souhaite s'associer à la réflexion menée par la commune d'Aiguillon en vue de la création d'un pôle d'échanges multimodal aux abords de la gare TER. Ce projet s'intègre en effet pleinement dans la politique de mobilité durable portée par la Communauté de Communes. Afin de contribuer au financement de l'étude, il est proposé une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et la Communauté de communes.



Vu l'article L2422-12 du Code de la Commande publique relatif aux conventions de co-maîtrise d'ouvrage.
Vu la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes ;
Vu la délibération du conseil communautaire n°91-2022 en date du 19 septembre 2022, relative à la signature d'une convention de délégation de compétence d'organisation de services et de mobilité locale avec la Région Nouvelle Aquitaine, et rendant compétente la Communauté de Communes en matière de navette pour desservir les zones d'emplois, de solutions de covoiturage et de service de location de vélos à assistance électrique ;

Considérant l'étude de faisabilité réalisée en 2019 dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive relative à la création d'une navette desservant les gares et les principales zones d'emplois ;
Considérant l'ambition de la commune d'Aiguillon au sujet du futur Pôle d'Echanges Multimodal, dont le rayon d'influence dépassera les limites communales,
Considérant le dynamisme actuel et le développement à venir du pôle d'activités de la Confluence et la nécessité d'organiser les déplacements entre la commune d'Aiguillon et les communes limitrophes,

~~Considérant l'étude de faisabilité~~ réalisée par la commune, dans le cadre de l'Assistance Technique départementale, relative au PEM, et dont le cahier des charges prévoit d'analyser finement ces dynamiques intercommunales pour les intégrer au projet de PEM,

Considérant le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage joint en annexe.

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Etude PEM	52 512,00 €	Région NA (revitalisation)	21 004,80 €
		Banque des Territoires via intermédiation Région	21 004,80 €
		Bloc communal	10 502,40 €
		➤ Commune d'Aiguillon : 5 251,20 €	
		➤ Communauté de Communes : 5 251,20 €	
TOTAL	52 512,00 €	TOTAL	52 512,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

39 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

- Autorise** le Président à signer la Convention de co-maîtrise d'ouvrage permettant une participation financière de la Communauté de communes à l'étude de faisabilité du Pôle d'Echanges Multimodal d'Aiguillon, pour un montant de 5 251.20 € ;
- Dit** que les crédits seront inscrits au BP 2023 ;

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Michel MASSET



Le secrétaire de séance,
José ARMAND

